

ARRÊTÉ n° DSPS_25 745 901 071
de composition de commission d'examen des vœux
procédure d'accès au deuxième cycle de l'enseignement supérieur rentrée universitaire 2026-2027

La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4

ARRÊTE

Article 1 : les demandes d'admission en Master pour l'année universitaire 2026-2027 sont examinées par la commission de recrutement composée comme suit :

Master 1

Parcours type : M1 Droit privé général - M2 Contentieux

Membres de la commission

Marthe BOUCHET (présidente)

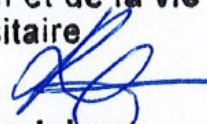
Anne FAUCHON,

Anne ÉTIENNEY

Article 2 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site internet.

Fait à Villetaneuse, le 13 janvier 2026

Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente de la Commission
de la Formation et de la vie
Universitaire



Karine Grandpierre